



## HONORAIRES DE L'AGENCE TTC

01/09/2022

### TRANSACTIONS VENTES HABITATION

**% sur prix de vente définitif** (avec un minimum de 5 000 € TTC)

De 0 € à 100 000 €	10 %
De 100 001 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € et au delà	5 %

### TRANSACTIONS DIVERSES

Forêts, terrains à bâtir et agricoles, garages, locaux commerciaux et industriels 10 %

### LOCATIONS HABITATION

**VISITES, REDACTION DU BAIL ET ETAT DES LIEUX**

**Honoraires de négociation basés sur le loyer annuel, répartis en parts égales :**

**8 % à charge du locataire et 8 % à charge du propriétaire**

### LOCATIONS COMMERCIALES ET PROFESSIONNELLES

**VISITES ET NEGOCIATION, REDACTION DU BAIL ET ETAT DES LIEUX**

**30 % du loyer annuel à charge exclusive du preneur**

### GESTION HABITATION ET PROFESSIONNELS :

**6 % du montant total des loyers**

**à charge du bailleur**